Animation SAGE :
SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau
Le 16 septembre 2010 à 10h
A Brioux sur Boutonne

Etat de présence

Membres de la CLE présents

Collège des élus

Marie-Hélène BELLO	Jean-Michel FRAPPE	Jean-Yves MARTIN
Jean-Claude CERF	Michel GARNIER	Françoise MESNARD
Philippe CHARLES	Marie-Thérèse GRATADOUX	Jean-Claude SILLON
Pierre DESCOUT	Jean-Marie HAYE	Thierry TRICARD
Frédéric EMARD	Jean-Claude MAZIN	

Collège des usagers

Jean-Luc AUDE	Jacques FOUCHIER	Henri TEXIER
René BINAUD	Jean-Yves MOIZANT	
Jack BITEAU	Alain ROUSSET	

Collège des représentants de l'Etat des établissements publics

Jean-Eudes DU PEUTY	Jean-François LEBOURG	Jean-François LUQUET
Delphine ESPALIEU	Frédéric LE RALLIER	Jean-Marie PERRON

Membres représentés :

Titulaire	Pouvoir donné à	Titulaire	Pouvoir donné à
Jean-Noël BITEAU	Jack BITEAU	Jacques LORANT	Philippe CHARLES
Michel GUERIN	Jean-Yves MARTIN	Frédéric NADAL	Jean-François LEBOURG
Bruno LE ROUX	Jean-Eudes DU PEUTY		

Membres de la CLE excusés

Jacqueline BOUCHET	Jean-Pierre ISIDORE	Daniel LONGEAU
Christophe CHASTAING	Michel LACOUTURE	Bernard ROCHET
Bruno DEBOUARD	Jean-Claude LARGEAUD	

Invités présents

Cyril BARBARIT	Jacques LEPINE	Florent STAUDT
Christian BEAUFRERE	Michel NEAU	Bruno TURPEAU
Jacques CASTAGNET	Claude NEAUD	Alexandre VILLAIN
Laurent CERF	Valérie NOUZILLE	Henry VINA
Catherine DEMARCQ	Jean-Claude PEIGNE	Pascal VOIX
Jérôme FAURIOT	Valentin POMMIER	
Stéphane GIRAUDEAU	Denis ROUSSET	

Invités excusés

M. le sous-Préfet de St Jean d'Y	Sébastien DUGLEUX	Corinne IMBERT
Dorick BARILLOT	René ESCLOUPIER	Francis PROUST
Jean-Mary BOISNIER	Jean-Claude GODINEAU	Jean-Marie ROUSTIT
Bastien BONNAUD	Claudette GRELIER	
Audrey BRIS	Jean-Pierre GRIFFAULT	

JY MARTIN (président de la CLE) ouvre la séance à 10h05 et remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur présence.
Il présente la liste des personnes excusées et indique que les documents papier du SAGE et du tableau de bord 2008 sont distribués à l'entrée de la salle. Il précise que les tableaux de bord ont été tirés en nombre limité et demande donc qu'un seul document soit distribué par structure.

JY MARTIN accueille les nouveaux membres de la CLE nommés dans un arrêté modificatif pris le 20 juillet dernier :

- Françoise MESNARD représentera désormais la Région Poitou-Charentes
- Jacques MAIRE représentera la section régionale conchylicole
- Daniel BARRE représentera l'APIEEE
- L'ARS (agence régionale de santé) sera également représentée.

JY MARTIN présente les différents points qui seront abordés dans l'ordre du jour :

- approbation du précédent PV (CLE du 24 juin)
- lancement du chantier de révision du SAGE
- débat sur l'échéance de retour à l'équilibre entre volume autorisé et volume prélevable
- présentation de l'étude hydromorphologique du SMBB
- présentation de l'ASA Boutonne
- questions diverses.

Il précise d'ores et déjà que le débat sur l'échéance de retour à l'équilibre ne sera pas suivi d'un vote lors de la présente séance pour deux raisons : d'une part, le quorum risque de ne pas être atteint, et d'autre part, il souhaite donner le temps aux membres de la CLE pour réfléchir sur les éléments qui seront présentés et voter en toutes connaissances lors de la prochaine réunion.

Par ailleurs, il indique qu'il demandera aux membres de la CLE, lors des questions diverses, s'ils souhaitent lui renouveler leur confiance suite aux événements qui se sont déroulés pendant l'été.

1er point de l'ordre du jour : Approbation du précédent PV

JY MARTIN indique que le compte-rendu de la réunion plénière du 24 juin a été envoyé le 12 juillet dernier. Il rapporte une demande de modification formulée par JY MOIZANT (président de l'ASA Boutonne) :
A propos de l'intervention des irrigants devant la CLE : remplacer « A. Villain indique qu'il préfère la faire à la prochaine séance » par « A. Villain indique que les irrigants se proposent de la faire à la prochaine séance ».

Le PV est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.
F. MESNARD (vice-présidente de la Région Poitou-Charentes) indique qu'elle s'abstient sur ce vote puisqu'elle n'était pas présente lors de la réunion précédente.

2è point de l'ordre du jour : Lancement du chantier de révision du SAGE

JY MARTIN donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter ce point.
M. BROUSSEY explique que ce point a été remis à l'ordre du jour de la présente réunion puisque la délibération de principe pour lancer la révision du SAGE n'avait pu être prise lors de la séance du 24 juin faute de quorum. Etant inscrit pour une seconde fois, le quorum n'est donc plus requis pour délibérer valablement.

Elle précise que la présentation sera plus succincte car les principaux points ont déjà été exposés.

Tout d'abord, M. BROUSSEY rappelle que le SAGE Boutonne va devoir être révisé pour 2 raisons :

- il doit être mis en conformité avec le SDAGE Adour Garonne d'ici fin 2012
- un règlement du SAGE doit être rédigé d'ici fin 2012 également. Cette dernière échéance a été repoussée à fin 2012 dans la loi Grenelle II pour une cohérence de date avec la mise en conformité avec les SDAGE.

M. BROUSSEY rappelle par ailleurs que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 a introduit des nouveautés dans l'élaboration des SAGE. Les SAGE avaient été instaurés par la loi de 1992. Le SAGE Boutonne en est un produit.
La LEMA de 2006 a modifié ces SAGE et les « nouveaux $SAGE_{LEMA}$ » doivent maintenant contenir 2 documents :

- un PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable qui fixe les orientations et les dispositions pouvant être opposables aux décisions de l'Etat et des collectivités locales.
- un règlement (nouveauté de la LEMA) qui définit les prescriptions opposables aux tiers.

Le PAGD correspond aux SAGE répondant aux critères de la loi de 1992.
La réglementation prévoyait une dérogation pour les SAGE en cours d'approbation à la date de la promulgation de la loi de 2006 et a laissé la possibilité de les approuver selon les modalités de la loi de 1992 jusqu'à fin 2008.
Ainsi le SAGE Boutonne tel qu'il est approuvé actuellement est un SAGE type 1992. Il correspond au PAGD des $SAGE_{LEMA}$. Il convient donc de lui ajouter un règlement avant fin 2012.

La LEMA a introduit d'autres modifications dans la procédure d'approbation des SAGE et dans la composition des CLE :

- l'approbation des SAGE doit dorénavant se faire après une enquête publique (puisque les dispositions du règlement seront opposables aux tiers)
- les SAGE devront être révisés tous les 6 ans afin d'être mis en compatibilité avec les SDAGE
- les membres de la CLE n'ont plus de suppléants mais ils peuvent donner pouvoir à un autre membre du même collège
- le quorum n'est plus requis que pour voter les règles de fonctionnement de la CLE et pour l'adoption, la modification et la révision du SAGE.

Ces dernières règles relatives au fonctionnement des CLE sont déjà en vigueur depuis l'arrêté modificatif de la CLE d'août 2008.

M. BROUSSEY présente enfin les grandes échéances à venir pour la révision du SAGE :

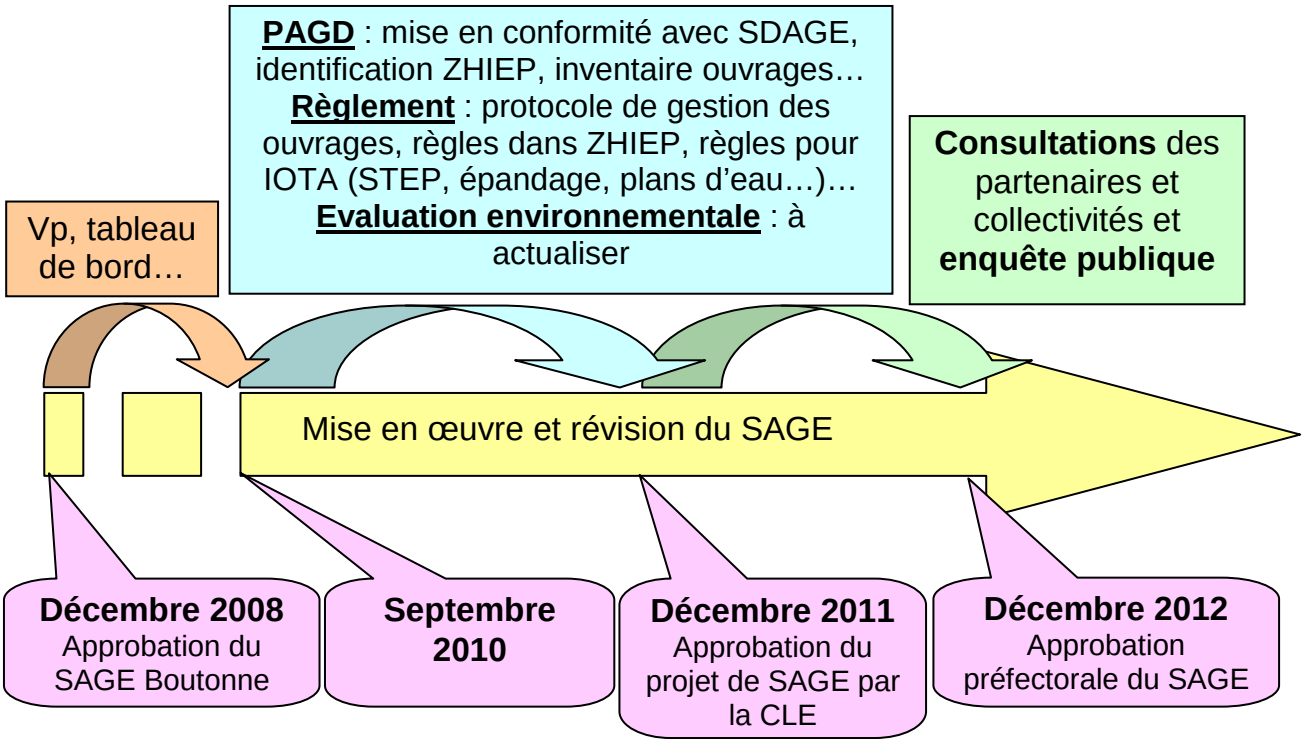

M. BROUSSEY indique que la mise en conformité du PAGD (le SAGE actuel) avec le SDAGE Adour Garonne, la rédaction du règlement et l'actualisation du rapport environnemental devront être réalisées entre septembre 2010 et décembre 2011. La CLE pourra alors approuver un projet de SAGE à soumettre à la consultation des partenaires et des collectivités, puis à l'enquête publique, pour une approbation définitive par le Préfet en décembre 2012.

JY MARTIN demande aux membres de la CLE de prendre une décision de principe pour le lancement de ce chantier de révision du SAGE.
Le lancement de ce chantier est accepté à l'unanimité.

3è point de l'ordre du jour : Débat sur l'échéance du retour à l'équilibre

JY MARTIN indique que ce débat fait suite à une demande de la DDTM 17, courrier qui a été envoyé aux membres de la CLE avec les convocations pour la présente réunion.

Il revient sur le contexte actuel du retour à l'équilibre sur le bassin. Il rappelle que le SAGE Boutonne prévoit un retour à l'équilibre en 2012. Une nouvelle proposition du Préfet coordonnateur de bassin a laissé la possibilité d'étaler ce retour à l'équilibre jusqu'à 2017 pour permettre aux irrigants de créer les retenues de substitution. Cette proposition est valable pour les bassins où le volume prélevable sera inférieur de plus de 30% aux volumes actuellement autorisés.

JY MARTIN donne la parole à JE DU PEUTY (DDTM 17) pour expliquer la proposition du Préfet.
JE DU PEUTY explique que cette possibilité de reporter le retour à l'équilibre à 2017 pour certains bassins très déficitaires fait suite à des échanges entre plusieurs préfets et le Ministère de l'environnement. Ce principe de décalage a été validé par le Ministère et a été traduit dans une circulaire du 03 août dernier. Cette dernière stipule que, dans les bassins où l'écart entre volumes autorisés actuellement et volumes prélevables est supérieur à 30%, il est possible de reporter l'échéance d'équilibre de 2015 (comme demandé dans la DCE) à 2017. JE DU PEUTY précise que ce report ne peut être valable que s'il existe des projets de réserves de substitution, dans le but de comptabiliser ces volumes dans le volume prélevable.

JE DU PEUTY explique que la DDTM 17 a écrit à la CLE pour proposer un débat et demander sa position sur le sujet puisque l'échéance actuellement prévue dans le SAGE est 2012.

JY MARTIN donne la parole à D. ESPALIEU (agence de l'eau Adour Garonne).
D. ESPALIEU adhère aux propos de JE DU PEUTY et précise que la circulaire stipule également que ce report d'échéance pour le retour à l'équilibre devra rester compatible avec les objectifs de bon état visés par la DCE.

JY MARTIN indique aux membres de la CLE qu'il ne fera pas procéder à un vote lors de la présente séance car il estime important de donner du temps à chacun pour comprendre et débattre sur ce dossier. De plus, le quorum n'étant pas atteint, il conviendra de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

J. BITEAU (UFC Que Choisir) demande si ce report d'atteinte de l'équilibre quantitatif restera compatible avec les objectifs de la DCE, et il demande si cette dernière a été revue dans ce sens.
JE DU PEUTY précise que la circulaire n'impose en aucun cas le report de cette échéance à 2017 mais qu'elle donne la possibilité de le faire. Elle propose de laisser le temps aux agriculteurs de s'adapter aux nouvelles exigences afin de prendre en compte les délais nécessaires pour la réalisation des réserves de substitution, pour modifier les assolements et pour mettre en place la MAE désirrigation. Il précise que la DCE ne sera pas modifiée.

JY MARTIN indique qu'il proposera 3 choix aux membres de la CLE pour la prochaine réunion :
- atteinte de l'équilibre quantitatif en 2012, comme le SAGE le préconise actuellement
- atteinte de l'équilibre quantitatif en 2015, afin de laisser le temps aux irrigants de réaliser les retenues de substitution, de bénéficier des MAE désirrigation et de modifier les assolements
- atteinte de l'équilibre quantitatif en 2017, comme le propose la circulaire.

JY MARTIN donne la parole à M. BROUSSEY pour présenter ces éléments.

Tout d'abord, M. BROUSSEY revient sur la définition de l'équilibre quantitatif. Elle précise que cette notion signifie que les volumes autorisés sont égaux aux volumes prélevables.
Depuis l'approbation du SAGE en 2008, l'échéance préconisée par le SAGE pour ce retour à l'équilibre est fixée à 2012 (mesure 1.1).
Par ailleurs, la circulaire du 03 août 2010 laisse la possibilité de reporter l'atteinte de l'équilibre quantitatif à 2017, pour prendre en compte les volumes stockés dans les réserves de substitution.
En attendant le retour à l'équilibre, les volumes autorisés baisseront régulièrement de la façon suivante :
Volumes autorisés (Vauto) = Volume prélevable (Vp) + Volumes des projets de stockage
Au fur et à mesure que les projets de stockage se réaliseront, les Vauto diminueront donc d'autant.
A terme, Vauto = Vp quand les réserves seront faites.

Ainsi, au sens de la circulaire, plus tôt les réserves seront faites, plus tôt le Vp sera appliqué. Et si les réserves sont faites en 2015, l'équilibre quantitatif pourrait être atteint en 2015. De plus, l'échéance de 2015 reste compatible avec les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau inscrits dans le SDAGE.

JY MARTIN donne la parole à l'assemblée pour débattre de ces éléments.
H. VINA (président de l'AAPPMA des 3B) souhaite que les modalités de remplissage des réserves soient définies avant le vote. Il précise qu'il n'existe pour l'instant aucun critère officiel pour ces remplissages et explique que ceux-ci détermineront sa position sur le sujet. Il met en garde les membres de la CLE et leur demande de veiller à ce qu'on ne crée pas des débits d'étiage hivernaux. Il demande que ces remplissages ne se fassent pas à partir de forages.

JY MARTIN indique que le débat du jour ne concerne pas les réserves de substitution mais il assure que la question sera posée et débattue en CLE.
JY MOIZANT prend la parole et déplore son impression de se répéter. Il indique que la réalisation des réserves est extrêmement encadrée. Il rappelle que l'ASA Boutonne a débuté les études en avril 2005, que des études complémentaires avec des tests de pompage ont été demandées afin de vérifier l'impact des remplissages.
Il indique que les remplissages vont prélever environ 2% de l'eau des rivières en hiver. Il estime donc que l'impact sera minime et il est d'accord qu'il n'est pas question de mettre à sec les rivières en hiver. La question de M. VINA a été étudiée précisément par ces études complémentaires dont l'objet était de vérifier l'effet retard des pompages en nappes. La conclusion de ces investigations stipule que les impacts sont immédiats (de quelques heures à quelques jours). Il explique que le bureau d'études a également travaillé sur les seuils de remplissage mais il indique qu'ils devront être affinés au fil du temps.

JY MARTIN indique que la question est pertinente et complexe et c'est la raison pour laquelle les études sont longues. Il indique qu'elle fera l'objet de débats lorsque les études seront terminées.

P. CHARLES (président du SMBB) rappelle que la CLE avait déjà débattu des débits seuils au Moulin de Châtre. Il a été fixé à 2,2 m^3/s pour le remplissage des réserves en Deux-Sèvres. Il indique qu'un suivi des têtes de rivière a également été fait pour suivre l'impact de ces remplissages et les conclusions montrent une corrélation fine entre les observations sur le terrain et le débit mesuré à Châtre. Il indique que l'arrêté préfectoral pour autoriser le remplissage est en cours de validation pour les 5 premières réserves.

JY MOIZANT indique que les études pour la partie charentaise-maritime devraient être finies fin octobre ou courant novembre. Ensuite viendra la phase d'instruction par l'Etat.

P. CHARLES rappelle que le seul point mesuré sur le bassin est situé au moulin de Châtre et qu'il n'est que la résultante de la gestion en Deux-Sèvres. Il indique que le projet de réserves sur la partie 8a (prélèvements dans le réseau superficiel et les nappes liées en Deux-Sèvres) connaît un problème de portage et n'a plus de maître d'ouvrage. Les irrigants travaillent sur ce dossier avec la Préfecture de Région et la DRAAF. Il indique que le temps nécessaire pour construire ces réserves sera de 1 à 2 ans. Normalement, en 2015, les réserves devront être en eau.
Il indique par ailleurs que 3 irrigants sur 46 ont sollicité la MAE désirrigation l'an dernier. Il estime que cette mesure devra être imposée pour l'année à venir à tous les irrigants qui ne souhaitent pas s'investir financièrement dans le projet de création de ressources. L'impact de toutes ces mesures mises en place en Deux-Sèvres devrait être positif à Châtre. Il rappelle néanmoins que si les dossiers sont retardés, ce sera du temps perdu pour le retour à l'équilibre. Il indique que la seule irrigation qui persiste aujourd'hui est de l'irrigation de subsistance.

JY MARTIN se propose de résumer les propos de P. CHARLES sur le présent débat du retour à l'équilibre : ce dernier n'est pas techniquement envisageable pour 2012, mais en revanche il l'est pour 2015.
P. CHARLES acquiesce.

J. FOUCHIER (président de la fédération de pêche 17) s'interroge sur le pouvoir de l'assemblée de la CLE sur une telle question. Il se demande si le vote sera entendu. Il trouve étonnant que les Préfets aient proposé de reporter l'échéance du retour à l'équilibre en 2017 sous la pression. Il rappelle que l'objectif jusqu'à aujourd'hui sur la Boutonne était de faire fonctionner le cours principal de la Boutonne, et qu'à l'équilibre quantitatif, on pourrait faire fonctionner également les affluents. Il constate que nous sommes encore loin du compte.
JY MARTIN répond que le Préfet a sollicité la CLE pour répondre à cette question. Cette demande est déjà une bonne chose en soi. Il est persuadé que le vote consultatif demandé à la CLE sera bien pris en

compte. Par ailleurs, JY MARTIN est d'accord avec J. FOUCHIER sur le second point pour le fonctionnement des affluents.

JE DU PEUTY indique que la proposition n'émane pas d'un groupement de Préfets qui auraient décidé de décaler l'échéance. Il rappelle la démarche. Au départ, un constat est fait d'un décalage très important entre Vp et Vauto. Sur la Charente-Maritime, les bassins concernés par ce décalage sont la Boutonne, la Seudre, la Seugne, le Né et l'Antenne. Pour les autres bassins, il indique qu'il n'y a pas de problème majeur pour le retour à l'équilibre et que l'échéance reste fixée à 2015. Il rappelle en outre que les difficultés sont nombreuses pour la réalisation des projets de stockage. Il indique que la circulaire résulte d'un accord avec le Ministère et non avec certains Préfets.
Il indique que la question s'est particulièrement posée sur la Boutonne puisque le SAGE fixe l'objectif de retour à l'équilibre en 2012. Le Préfet a donc souhaité informer le Président de la CLE sur l'évolution proposée pour l'atteinte de l'équilibre quantitatif. Il rappelle que l'Etat met tout en place pour que les MAE soient proposées aux irrigants, pour modifier les assolements et pour que les réserves soient construites avant l'atteinte de l'équilibre. Il rappelle que des évolutions fortes sont déjà observées.
Pour revenir sur l'intervention de J. FOUCHIER concernant le fonctionnement des affluents, JE DU PEUTY explique que les études de l'ASA sont si longues en partie parce que l'Etat a demandé des études complémentaires afin d'évaluer l'influence des remplissages sur ces affluents, et pas uniquement sur l'axe Boutonne.

JL DEMARCQ (SOS Rivière et environnement) estime que la solution des réserves de substitution est une solution palliative pour le futur. Il demande à la CLE d'avoir de l'ambition et de rester sur l'échéance de 2012. Il rappelle que la Boutonne est en déficit depuis très longtemps. Il estime que les solutions pourront être trouvées au fur et à mesure.

F. MESNARD rappelle que les irrigants ont déjà fait beaucoup d'efforts car les prélèvements ont diminué de moitié. Néanmoins, il apparaît qu'il reste un delta important entre les volumes autorisés et le volume prélevable. Elle indique avoir été elle-même abasourdie par la proposition. Elle demande que la question soit posée autrement : parle-t-on du maintien du revenu des agriculteurs ou du maïs irrigué ? Elle indique qu'à Cognac, les agriculteurs se sont tournés vers la vigne car les sols sont calcaires et ne pouvaient pas produire autre chose. Elle préconise que les irrigants de la Boutonne s'adapte de la même manière. Elle rappelle que la Présidente de la Région demande qu'1 € dépensé soit 1 € utile. Elle estime que la question revient à s'interroger sur les moyens à notre disposition pour changer l'agriculture tout en maintenant le revenu. Elle estime que les bassines sont nécessaires pour réguler le changement climatique et pour le maraîchage notamment. Elle dit être d'accord pour les construire mais demande une gestion publique qui sera garante d'une utilisation respectueuse. Elle estime que l'échéance du retour à l'équilibre importe peu s'il y a un projet cohérent. Elle estime qu'il n'est pas possible de faire des bassines pour irriguer du maïs et préconise de mettre en place la désirrigation comme un préalable, comme en Deux-Sèvres.

P. CHARLES rappelle que les réserves ne sont pas la seule solution pour le retour à l'équilibre. L'étude hydromorphologique menée par Géodiag sur le SMBB le montrera dans la présentation qui va suivre. Il indique que même avec l'économie de la moitié des autorisations de prélèvements, l'équilibre ne serait pas atteint. Il indique que beaucoup d'actions mises bout à bout sont responsables de la situation, et pas uniquement l'irrigation. Il indique que les surfaces en peupliers ont augmenté alors que celles en maïs ont diminué. Il explique par ailleurs que les collectivités n'ont pas les moyens de restaurer les anciennes zones d'expansion des crues. L'étude du SMBB fait ressortir des solutions simples à mettre en œuvre.

JY MOIZANT souhaite répondre à F. MESNARD. Il indique qu'il n'est pas possible de faire beaucoup de cultures sur les terres de la Boutonne car elles retiennent très peu l'eau. La seule plante qui pourrait s'adapter effectivement est la vigne, mais il rappelle qu'il n'y a pas de place pour tout le monde dans cette filière. Il est d'accord avec le principe de la réorientation des cultures mais il demande que des propositions concrètes soient faites. Il estime que seuls les irrigants de plus de 50 ans seront candidats

à la désirrigation et que cela aura pour conséquence un agrandissement des exploitations. Il indique que le maïs est la plante qui s'adapte le mieux au bassin, même s'il manque de l'eau. Il ne souhaite pas voir la Boutonne à sec. Mais il demande un revenu complémentaire, il souhaite créer des richesses et pouvoir implanter des cultures à haute valeur ajoutée. Il compare les rendements de blé qui sont de l'ordre de 60 à 65 qx/ha sur la Boutonne tandis qu'ailleurs, ils peuvent atteindre 110 qx/ha. Il insiste sur le fait que le maïs n'est pas une plante à bannir et qu'elle permet aux agriculteurs de se maintenir sur une petite surface.

A. ROUSSET (ADEP) indique que les travaux du SAGE permettent d'affiner les chiffres et les connaissances sur le territoire. Par exemple, il indique que les surfaces en peupliers et les consommations en eau ne se sont pas envolées dernièrement, comme cela a pu être le cas il y a 15 ans. Aujourd'hui, on observe uniquement les replantations d'après tempête et il insiste sur le fait que les surfaces en peupliers n'ont pas augmenté.

F. MESNARD indique comprendre les préoccupations de JY MOIZANT mais estime qu'il raisonne selon le système agricole actuel. Si on parle de désirrigation, il faut penser changement de modèle agricole, et notamment mise en place des circuits courts pour partager la valeur ajoutée directement entre agriculteurs et consommateurs. Elle ne souhaite pas entendre dire que ce n'est pas possible car elle estime que cela ne fera pas avancer les choses. Elle indique aux irrigants qu'ils peuvent compter sur elle pour trouver de l'argent dans le but de mettre en place des alternatives et de l'expérimentation. Mais elle estime qu'il est urgent d'agir car le débat va bientôt dépasser le cadre de la CLE.

JY MARTIN revient sur l'intérêt des bassines et indique qu'il est primordial qu'elles soient essentiellement publiques puisqu'on ne sait pas si l'agriculture de demain sera toujours tournée vers le maïs.

P. CHARLES est d'accord avec la mise en place de circuits courts mais il rappelle qu'ils sont peu développés. Il demande à ne pas opposer les systèmes agricoles entre eux. Il estime que l'agriculture française n'est pas pire qu'ailleurs. Elle s'adapte également, mais elle doit à la fois produire et respecter l'environnement. Il indique que les systèmes d'agriculture biologique sont de plus en plus performants mais il estime important de rappeler que toutes les formes d'agricultures ont leur place et qu'il ne faut surtout pas les opposer.

JL DEMARCQ estime qu'il suffirait de respecter la loi sur l'eau en respectant les usages prioritaires :

1) eau potable
2) milieux aquatiques
3) usages économiques

JC MAZIN (EPTB Charente) indique qu'il a fait un voyage d'étude en Bavière où il a été montré que les maïsiculteurs irrigants étaient revenus à l'élevage et à l'herbe. Des mesures importantes avaient été mises en place pour compenser les pertes de revenus. Ce projet avait débuté pour résoudre des problèmes liés à l'alimentation en eau potable. En prenant cet exemple, JC MAZIN souhaite montrer que des changements sont possibles. Mais il convient que les conditions agronomiques et climatiques doivent être présentes. Il estime que les réserves sont une des solutions complémentaires à prévoir, qu'elles seraient intéressantes sous conditions de remplissage (calendrier et débit) et en gestion publique. Il rappelle que le problème du financement de ces réserves demeure et rappelle que le conseil général des Deux-Sèvres n'a pas les moyens, ni la motivation pour les financer. Mais il insiste sur l'existence de solutions alternatives envisageables.

R. BINAUD (Poitou-Charentes nature) trouve scandaleux de vouloir faire payer aux contribuables ces retenues. Il estime que l'argent devrait être utilisé pour de la désirrigation.

JY MARTIN clôt le débat et indique aux membres de la CLE qu'ils auront le temps de réfléchir sur le dossier jusqu'à la prochaine CLE. Il rappelle que les propositions de vote seront

- 2012
- 2015
- 2017.

4è point de l'ordre du jour : Présentation de l'étude hydromorphologique du SMBB

JY MARTIN donne la parole à P. CHARLES pour présenter l'étude menée en 2009 sur la Boutonne en Deux-Sèvres.
P. CHARLES indique que cette étude a été faite dans le but d'identifier les nouveaux travaux à confier au chantier d'insertion du SMBB pour les années à venir, en lien avec les évolutions réglementaires de la DCE. Un des points sur lesquels le bureau d'études a travaillé a été le rétablissement de la libre circulation des poissons et des sédiments.

C. BEAUFRERE explique que Géodiag est un bureau d'études spécialisé en hydromorphologie. Le travail a été mené en lien avec le SMBB et l'agence de l'eau Adour Garonne. L'objectif de l'étude était de comprendre les interactions entre les différents compartiments des rivières. Le territoire de l'étude a couvert une centaine de kilomètres de linéaire de cours d'eau (la Belle, une partie de la Béronne, la Boutonne et la Bellesébonne). L'ensemble du territoire du SMBB n'a pas pu être étudié pour une question de coût.

Le premier travail du bureau d'études a été de différencier le système hydraulique (associé aux moulins) du système hydrographique (les cours d'eau). Ce travail a débuté par une étude approfondie des cartes du territoire. C. BEAUFRERE explique que la Boutonne est un cours d'eau anastomosé, c'est-à-dire qu'il présente plusieurs bras de rivière dans le fond de vallée, notamment alimentés par des résurgences de sources. Suite aux édifications de moulins, il indique qu'il n'est plus aussi facile aujourd'hui de savoir quel bras a été créé pour faire une dérivation, quel bras est naturel, quel bras correspond à la rivière… Géodiag a ainsi différencié les biefs de moulins des bras naturels des rivières. En faisant le bilan entre cours d'eau non influencé par les dérivations et les tronçons court-circuités, les situations apparaissent très contrastées. Ainsi, la Béronne compte 11% de son linéaire en dérivation, alors qu'on est à 64% sur la Boutonne. Cela montre que sur la Boutonne, il y a plus de cours d'eau dont les débits sont influencés que de cours d'eau dont les débits ne le sont pas.

Le diagnostic des cours d'eau a montré comme perturbations et constats :

- le colmatage du lit lié aux ouvrages
- l'érosion des berges (liée aux piétinements des berges dans 88% des cas)
- une privatisation du milieu et de l'eau alors que les propriétaires ne sont propriétaires que des ouvrages et des berges (il présente des exemples de dérivation d'un cours d'eau vers un plan d'eau ou d'installation de clôture en travers d'une rivière)
- une multiplication de petits ouvrages non déclarés qui provoquent un ralentissement du courant et un colmatage des fonds
- la fragilisation des berges (présence de ragondins, de peupliers en haut de berges)
- la multitude des ouvrages associés aux moulins posant des problèmes de continuité des écoulements, de transport des sédiments, de migration des poissons.

Au niveau du constat global de fonctionnement des cours d'eau, C. BEAUFRERE indique que les débits estivaux sont faibles et les assecs récurrents. Il prend l'exemple de la Boutonne au pont des Loges. Le cours appelé Boutonne est en réalité une dérivation tandis que le « vrai » cours de la Boutonne est régulièrement à sec. Un second exemple montre la Béronne à sec à Melle, dans un secteur touristique.

Le bureau d'études s'est attelé à comprendre comment se répartissait l'eau restant sur le bassin. La conclusion montre qu'à l'étiage, l'eau va préférentiellement vers les moulins. Ce constat est directement lié aux travaux hydrauliques réalisés pour édifier les seuils répartiteurs. L'organisation du réseau priorise la direction de l'eau vers les dérivations plutôt que vers les cours d'eau. Aussi, l'organisation du réseau n'est pas favorable à une restauration biologique et hydromorphologique des cours d'eau. Même dans les habitudes des riverains, C. BEAUFRERE indique que le cours d'eau originel est délaissé au profit des dérivations (appellation vieille Boutonne par exemple). De même, la cartographie IGN identifie certaines dérivations comme des cours d'eau à part entière.

Le bureau d'études a tenté de comprendre quels facteurs avaient pu influencer les baisses observées des débits et l'augmentation constatée des assecs. Les constats retrouvés dans la bibliographie montrent que les assecs sont plus étendus et plus durables depuis une trentaine d'années, notamment sur les petits affluents. Des tarissements de sources ont été observés et les liens entre Boutonne et nappe Jurassique évoluent. Il insiste sur le fait que les assecs ne sont pas des phénomènes nouveaux mais qu'ils ont progressé en intensité et en fréquence. Cette évolution peut être expliquée par différents facteurs :

- les travaux de lutte contre les inondations
- les travaux d'assainissement agricole
- les travaux de remembrement.

C. BEAUFRERE présente l'exemple des travaux de lutte contre les inondations sur la Belle, allant de paire avec l'assainissement agricole en 1986. Ils ont consisté à curer le cours d'eau, à l'élargir (le recalibrer), à couper à blanc pour faciliter l'évacuation, ce sur des kilomètres importants de cours d'eau. Il explique que ce type de travaux a été un cas typique des travaux réalisés. L'idée était d'assécher certains terrains humides toute l'année en curant les cours d'eau afin de rabaisser encore les points les plus bas d'exutoire des eaux. Le but était d'améliorer toujours plus le système d'évacuation des eaux. Au curage et au recalibrage se sont ajoutés des travaux de rectification, mais de façon plus marginale sur la Boutonne. Ces travaux consistaient à couper des méandres afin de rendre les cours d'eau plus droits, donc avec une pente longitudinale plus importante et donc une capacité à évacuer plus rapidement.
Dans le même temps, on a assisté à une diminution des haies bocagères. Mais également, on a assisté à l'augmentation des plantations de maïs, du peuplier…

C. BEAUFRERE expose l'impact de ces aménagements sur le fonctionnement des cours d'eau et sur le lien entre cours d'eau et nappe d'accompagnement. Par exemple à Chef Boutonne, la Boutonne était peu encaissée, elle débordait facilement pour inonder les terrains riverains pendant plusieurs semaines à plusieurs mois chaque année. Le lien était très fort entre la nappe d'accompagnement (peu épaisse mais très active) et le cours d'eau. La nappe se recharge quand le cours d'eau est en crue et déborde. En recalibrant, en rectifiant et en curant, c'est-à-dire en abaissant le fond du lit et en élargissant le lit, on a diminué le temps de submersion des zones qui étaient humides et on a accéléré l'évacuation (en ayant augmenté la capacité de drainage). Au résultat, la nappe se recharge moins puisqu'il y a moins d'inondations, et elle se vidange plus vite.
Le fonctionnement général de ce type de système repose sur les principes suivants :

- la nappe est rechargée en période d'inondation
- en période moins pluvieuse, le cours d'eau est alimenté par la vidange de la nappe
- si ces périodes sont trop longues ou si la nappe est trop vite drainée (ou mal rechargée), on peut arriver à une situation d'assec dans le cours d'eau.

Aussi, l'ensemble de ces travaux, et en particulier les travaux ayant eu lieu directement sur les cours d'eau amènent à une diminution de recharge de la nappe en période de hautes eaux.
Au final, à pluviométrie constante, le stockage d'eau dans les terrains est moindre et la vidange est beaucoup plus efficace. Les périodes de risque d'assecs sont donc plus fréquentes et plus longues.

Les hydrogrammes de crues reflétant le fonctionnement du cours d'eau illustrent ce phénomène. C. BEAUFRERE explique que les travaux ont été très efficaces puisque les résultats obtenus sont ceux qui étaient visés. A l'époque, les pics de crue étaient moins importants car l'eau se répartissait dans le lit majeur et la décrue était progressive. Aujourd'hui, au contraire, les pics de crue sont plus importants et les temps de réponse sont beaucoup plus courts et la vidange est plus rapide grâce aux différents aménagements.

D'autres travaux réalisés par le passé ont le même type d'effets :

- coupe de la ripisylve : en enlevant de la rugosité aux berges, on leur a permis de moins freiner les écoulements
- remembrement et drainage des parcelles : ces travaux ont été dans le même sens en ôtant des obstacles à l'écoulement et en compliquant l'infiltration
- privatisation de l'eau en tant que ressource : mise en place de plans d'eau directement sur le cours d'eau (sur la Béronne)

Aussi, avec une ressource estivale moins importante (en faisant abstraction d'éventuels changements climatiques), le fait de privilégier les dérivations (pour que les moulins soient les premiers à recevoir l'eau), accroît l'assèchement des cours d'eau, qui ne sont parfois plus considérés comme tels d'ailleurs.

D'autres impacts vont apparaître :

- problèmes de qualité : moins d'eau donc moins de capacité de dilution
- ralentissement des cours d'eau avec la succession des ouvrages => plus de réchauffement, plus d'eutrophisation, moins d'oxygénation, plus de colmatage
- moins bonne connexion entre annexes fluviales => moins de prairies humides, perte de diversité du milieu aquatique.

Suite à ces constats, l'étude a permis d'apporter des éléments de réflexion sur les réponses pour améliorer la situation et tendre vers les objectifs de la DCE.

La question à poser est comment concilier la prévention des risques (inondations), les usages et la qualité de la ressource et des milieux ? Quels sont les leviers d'actions possibles ?
Une réponse pourrait être de ramener les matériaux qui ont été enlevés autrefois, sur le plancher alluvial des cours d'eau. Sur le bassin, ce plancher ne représente pas des quantités énormes puisqu'il correspond à une couche d'environ 50 cm à 1m d'épaisseur. C. BEAUFRERE explique que ce plancher s'était formé il y a très longtemps, avec des conditions climatiques particulières, et qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'apporter suffisamment d'éléments pour le reconstituer. Aussi, le levier d'action ne peut pas être un « laisser faire » du cours d'eau. Le seul levier serait d'apporter une recharge extérieure de matériaux. Mais compte-tenu du linéaire et de la profondeur à combler, il ne peut pas être envisagé d'un point de vue purement financier ; d'autant plus que rehausser le niveau du cours d'eau serait rendre à nouveau inondable les terrains adjacents.
Le raisonnement a été le suivant : lorsque l'on pense qu'il faut agir, la rivière peut-elle le faire toute seule dans le contexte climatique et géologique actuel, faudrait-il l'accompagner, faudrait-il tout faire à sa place ? Les gains attendus de ces actions sont comparés aux coûts potentiels et le rapport est étudié.

Suite à ces constats, une démarche concertée a été mise en place par le bureau d'études puisque les solutions à apporter ne sont pas que techniques et impliquent beaucoup d'acteurs ainsi qu'une responsabilité politique forte. Une phase de l'étude a consisté à partager le diagnostic avec les acteurs, et en particulier les élus. Ensuite est venue la phase de réflexion accompagnée. Des réunions de concertation ciblées avec les acteurs ont par ailleurs été organisées (propriétaires de moulins, éleveurs, sylviculteurs et le « grand public »). Ces réunions ont été l'occasion de connaître la vision de chacun sur les solutions à envisager. Enfin, les partenaires institutionnels ont été impliqués afin d'apporter les éléments de cadrage réglementaires et financiers.

La concertation a porté sur plusieurs aspects. Tout d'abord, il a fallu hiérarchiser les enjeux à prendre en compte (enjeux = usages, éléments du patrimoine naturel, bâti). Le bureau d'études a fourni aux élus une grille à 3 entrées. Ils devaient déterminer les enjeux importants du point de vue de la sécurité publique, de l'intérêt général, des équilibres socio-économiques (principalement liés à l'agriculture). Suite à cette hiérarchisation des enjeux, il a été demandé aux élus de hiérarchiser les objectifs opérationnels et d'identifier des sites prioritaires, de proposer des actions particulières à programmer et enfin de réfléchir aux compétences statutaires du SMBB pour mener ces travaux.

C. BEAUFRERE détaille uniquement la hiérarchisation des objectifs opérationnels faite par les élus. La concertation a fait ressortir les points suivants :

- actions déjà entreprises par le SMBB :
    - lutter contre les ragondins (objectif prioritaire pour les élus)
    - traiter les arbres dépérissants ou instables (objectif arrivant en 3è choix pour les élus)
- actions non menées par le SMBB :
    - supprimer les abreuvements dans le lit mineur (2nde priorité des élus)
    - restaurer des obstacles aux ruissellements sur le bassin
    - restaurer la ripisylve, après enlèvement des peupliers en haut de berge
    - préserver les zones humides
- actions ressorties du diagnostic mais moins soutenues par les élus
    - organiser une gestion coordonnée des vannages, notamment en période de crue
    - modifier les seuils répartiteurs pour contrôler les débits à l'étiage
    - intervenir sur les ouvrages de décharge pour en faciliter la gestion
- actions ressorties du diagnostic mais pas soutenues par les élus
    - restaurer certaines portions de cours d'eau délaissées
    - pousser plus loin l'inventaire des droits d'eau associés aux moulins pour connaître les marges de manœuvre pour les actions futures pour l'amélioration des réseaux hydrauliques

Différents types d'actions ont ensuite été identifiés et intégrés dans le programme d'actions :

- actions de portée générale
- actions sur des sites pilotes
- actions ciblées et localisées

Ces actions vont porter soit sur le fonctionnement hydromorphologique, soit sur le fonctionnement biologique, soit sur les connaissances générales et la communication.

Les objectifs opérationnels concernant ces différents domaines sont les suivants :

- aspect hydromorphologique
    - stabilité des berges / érosion (lutte contre ragondins, implantation d'une ripisylve adaptée, lutte contre piétinement des bovins)
    - amélioration de la répartition des débits entre les différents réseaux (hydrographique et hydraulique) en crue et à l'étiage
    - restauration du lit majeur et des zones humides (travailler en amont sur la ressource en eau pour l'étiage, travailler sur le lien entre cours d'eau et nappe d'accompagnement)
    - favorisation du ralentissement dynamique sur le bassin (mettre en place des obstacles au ruissellement à l'échelle du bassin, mettre en place des zones tampons en bordure de cours d'eau)

- aspect biologique
    - continuité et amélioration des déplacements des migrateurs
    - préservation des cours d'eau ayant un intérêt écologique particulier
    - amélioration des habitats piscicoles (sur des sites pilotes)

La traduction de ces objectifs en actions peut être faite de la façon suivante (C. BEAUFRERE rappelle que le programme d'actions sera celui du syndicat. Ainsi, les actions correspondront à ses compétences) :

- érosion et stabilité des berges :
    - travail avec les populiculteurs sur une bande de quelques mètres en haut de berge
    - démarche concertée avec les éleveurs pour mettre en place des systèmes d'abreuvement qui éloignent le bétail des cours d'eau
- continuité des écoulements :
    - démarche concertée avec les propriétaires de moulin pour équiper les seuils répartiteurs et pour mettre en place une gestion adaptée en crue et à l'étiage
- formation et propagation des crues :
    - démarche concertée pour le fonctionnement du lit majeur en crue
    - remise en place de haies
    - remise en place de zones tampons
- habitats piscicoles
    - travaux sur sites pilotes (concertation avec fédération de pêche et AAPPMA) pour diversification des habitats
- connaissances, communication
    - rappel des bonnes pratiques aux riverains, ainsi que des droits et devoirs de chacun
    - inventaire des cours d'eau et du réseau hydraulique et bilan sur les droits d'eau
    - inventaire des parcelles drainées
    - comparaison de l'évolution de l'occupation du sol (évolution des cultures irriguées, des parcelles de peupliers, diminution des haies…)
    - inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau

Il faut avoir conscience que les actions impliquant les propriétaires de moulin ou les éleveurs par exemple ne dépendent pas uniquement du syndicat. Le choix s'est donc porté sur la mise en place de démarche concertée.
C. BEAUFRERE souligne l'intérêt de travailler sur des sites pilotes car il indique que leur suivi permettra de vérifier l'efficacité des dispositifs avant toute extension.

Ces actions font l'objet d'une fiche descriptive. Y figurent notamment :

- les objectifs généraux auxquels se rapporte l'action,
- le type de démarche (concertée, travaux du syndicat…)
- les principaux indicateurs qu'il conviendra de suivre,
- rappel de l'état initial
- maîtrise d'ouvrage (toutes les actions ne sont pas de la compétence du syndicat)
- moyens à mobiliser
- financements potentiels.

JY MARTIN remercie C. BEAUFRERE pour l'intérêt de son exposé et ouvre le débat suite à cette présentation.
R. BINAUD souligne la qualité de l'étude et indique que les études aussi bien faites sont rares. Il déplore qu'une étude de la même trempe n'ait pas été finalisée sur le reste du bassin par Rivière Environnement.
Il indique que le colmatage des ouvrages est catastrophique car l'objectif poursuivi à leur construction était l'évacuation de la crue printanière en 4 jours. Il explique qu'1,5 m de vase s'est accumulée par endroit depuis plusieurs années.
Il demande à ce que les peupliers ne soient pas plantés à moins de 6m des berges et estime qu'il serait bon de travailler à nouveau pour réguler les ragondins.

JY MARTIN rappelle à R. BINAUD que la plantation des peupliers à plus de 5m des berges est inscrite dans le SAGE.

JM HAYE (maire de Brioux sur Boutonne) déplore que l'étude ne fasse à aucun moment mention des prélèvements qu'il estime être à l'origine des assecs observés.
C. BEAUFRERE rappelle que cette étude est complémentaire à d'autres et qu'elle concerne le fonctionnement des cours d'eau. Il indique que ce problème de l'irrigation est bien sûr à prendre en compte dans le diagnostic, mais il rappelle que les conclusions de l'étude montrent clairement que ce n'est pas l'unique responsable des problèmes d'assèchements observés sur le bassin. Ainsi, il indique qu'en révisant uniquement les prélèvements d'irrigation, le problème quantitatif ne sera pas résolu pour autant puisque tout le système a été modifié dans le but de drainer plus vite.
Concernant les peupliers, il indique avoir relevé plus de 4000 peupliers en haut de berge sur les 100 km de cours d'eau étudiés.

JY MARTIN complète ces propos en rappelant que les études d'impact des retenues de substitution sont encore en cours et devraient permettre d'apporter des éléments complémentaires.

F. MESNARD félicite le bureau d'études pour son travail. Elle s'interroge sur l'efficacité de la police de l'eau concernant la mise en place des plans d'eau notamment. Elle demande à C. BEAUFRERE si certains points soulevés dans les conclusions de cette étude ne pourraient pas être inscrit dans le règlement du SAGE afin d'être rendu opposable à tout un chacun. Concernant le patrimoine bâti, elle demande que d'autres associations soient associées à la réflexion, et notamment les maisons paysannes. Elle estime important de faire de la communication pour expliquer au public le fonctionnement d'une rivière.

M. BROUSSEY répond à F. MESNARD concernant l'intégration de certaines conclusions dans le règlement du SAGE : elle indique qu'une étude globale à l'échelle du bassin Boutonne, dans le même esprit que celle présentée par C. BEAUFRERE, devrait être menée en 2011 dans le cadre de la révision du SAGE. Les conclusions de cette future étude permettront de faire émerger des pistes d'actions à inscrire dans le règlement du SAGE.

A. ROUSSET indique que les efforts de vulgarisation sont à poursuivre concernant les plantations de peupliers en haut de berge. Le message est largement passé pour planter les peupliers à plus de 5m des berges. Il explique d'ailleurs que les dossiers d'aides pour la replantation sont conditionnés à une distance de plantation minimum de 5m à respecter (ces contraintes s'appliquent sur plus de 200 ha sur le bassin).

F. EMARD (président du SYMBO, vice-président de la CLE) revient sur la remarque de R. BINAUD à propos de l'étude Rivière Environnement. Il indique qu'elle avait coûté 350 000 F à l'époque et qu'elle n'était que de la « bouillie pour les chats ». Il explique qu'elle a été arrêtée car elle était loin d'être de la qualité de celle de C. BEAUFRERE. Concernant cette dernière, il indique que les éléments présentés avaient déjà été pressentis dans les conclusions de l'étude sur les assecs faite par le SYMBO en 2007. Les raisons des dysfonctionnements sont plurifactorielles. Dans l'absolu, il estime que les réponses à apporter sont très simples. Néanmoins, la situation se complique dès qu'on arrive sur le terrain.
Il estime qu'il reste beaucoup de travail à faire et qu'il faudrait trouver des propriétaires volontaires pour débuter et faire évoluer les pratiques. Il estime qu'il faut rester persévérant.

P. CHARLES estime qu'un travail important doit encore être mené sur les peupliers. Il indique qu'un classement des cours d'eau est en cours concernant la continuité écologique. Les cours d'eau classés en liste 2 doivent être rendus franchissables dans un délai de 5 ans. D'après les propositions actuelles, l'amont de la Belle serait classé dans cette liste et 13 ouvrages devraient être rendus franchissables. Il conviendra de savoir quels travaux doivent être faits précisément car il estime que la mise en place d'une gestion coordonnée est faisable tandis que le recours à des travaux lourds ne sera pas possible dans beaucoup de cas, pour des raisons d'abord financières. Il indique que des subventions vont être

disponibles jusqu'à 2015 pour aménager ces ouvrages mais ensuite, la réglementation s'appliquera et les travaux devront se faire sans subvention. Il estime donc qu'il convient de travailler d'ores et déjà avec les propriétaires de moulins sur le sujet.

H. VINA revient sur une diapositive présentée par C. BEAUFRERE à propos d'un étang illégal sur la Béronne. Il indique que la police de l'eau avait bien fait son travail dans ce cas précis et 4 PV avaient été dressés. Néanmoins, le dossier avait ensuite été classé sans suite par la justice. Il estime que l'irrigation n'est responsable en rien des assecs sur la Béronne. A cet endroit, toute l'eau passe dans l'étang.

JY MARTIN souhaite rappeler qu'un individu n'est jamais propriétaire de l'eau, même s'il est propriétaire des terrains autour de la rivière.

JY MOIZANT félicite le bureau d'études et le SMBB pour cette étude. Il souligne son accord avec R. BINAUD sur ce point. Il espère qu'elle va pouvoir remettre en cause la gestion actuelle de la ressource et permettre de travailler sur tous les facteurs en même temps. Il estime qu'il serait souhaitable de jumeler cette étude avec d'autres sur la qualité de l'eau (concernant les flux de nitrates et de pesticides par exemple). Les aménagements à faire pourraient ainsi répondre à tous ces problèmes simultanément.

R. BINAUD estime que l'argent des bassines devrait être utilisé pour mettre en œuvre les conclusions de cette étude.

Compte-tenu de l'heure avancée, JY MARTIN clôt le débat et remercie C. BEAUFRERE pour sa présentation.

5è point de l'ordre du jour : Présentation des irrigants de la Boutonne

JY MARTIN demande aux irrigants s'ils souhaitent faire leur présentation rapidement ou s'ils préfèrent la reporter à la prochaine séance de la CLE pour avoir plus de temps.
A. VILLAIN (ASA Boutonne) estime qu'il serait préférable de reporter leur intervention à la prochaine réunion.
L'assemblée est d'accord pour reporter ce point de l'ordre du jour.

Questions diverses

- **Vote de confiance**

Compte-tenu des événements qui se sont déroulés pendant l'été (insultes et menaces personnelles), JY MARTIN demande aux membres de la CLE de procéder à un vote de confiance pour savoir s'il peut toujours conduire les débats au sein de cette assemblée. Il demande de faire ce vote à bulletins secrets.

P. CHARLES indique qu'en Deux-Sèvres, les gens n'ont pas été au courant tout de suite de ces événements. Ils ont été prévenus par la presse. Il estime regrettable qu'on se soit attaqué nommément à JY MARTIN. Il rapporte par ailleurs que des dégradations ont eu lieu sur les réserves en cours de finition et trouve ces actes aussi déplorables. A titre personnel, il trouve qu'il y a un travail important réalisé par JY MARTIN et beaucoup de concertation. Néanmoins, il trouve regrettable que le président de la CLE ait participé à une manifestation des associations de protection de l'environnement. Il souhaitait indiquer ce point de vue avant de lui renouveler sa confiance.

JY MARTIN répond à cette remarque en indiquant qu'il était présent à cette manifestation uniquement en tant que témoin et qu'il n'a pris la parole à aucun moment. Il rappelle également avoir été présent la semaine précédente à une manifestation organisée par la chambre d'agriculture de Charente-Maritime concernant l'irrigation puisqu'il y avait été invité également.

JC MAZIN rappelle que tout un chacun sait que JY MARTIN assume sa tache de président de CLE de manière sérieuse et raisonnable, qu'il mène les débats de manière démocratique et concertée et qu'il prend l'avis de chacun. Il trouve que les faits qui se sont déroulés sont gravissimes. Il a demandé que le conseil général des Deux-Sèvres adresse à JY MARTIN une lettre de soutien. Il souhaite que chacun des organismes représentés se positionnent publiquement pour renouveler sa confiance au président de la CLE, pour que cette folie s'arrête. Il demande que les personnes soient respectées, et en particulier les élus.

JY MARTIN remercie chaleureusement JC MAZIN pour ces propos et il remercie personnellement chacun des conseillers généraux des Deux-Sèvres.

JY MOIZANT indique être content d'avoir été en vacances à cette époque-là. Il ne cautionne pas du tout ce qui s'est passé. Quels que soient les différends (qu'il estime par ailleurs nécessaires pour le débat), il indique qu'il est évident qu'il soutient et renouvelle sa confiance au président. Il ne voit pas l'intérêt d'un vote. Il regrette ce qui s'est passé et il estime que les irrigants en sont également un peu victimes. Il explique par ailleurs comprendre la difficulté à vivre ce genre d'attaques personnelles, recevant lui-même régulièrement insultes et menaces. Il indique vivre des moments aussi difficiles régulièrement.

JY MARTIN demande à un des vice-présidents de procéder au vote à mains levées comme l'a demandé l'assemblée.
F. EMARD ne souhaite pas le faire puisqu'il a lui aussi été visé par les insultes à travers le SYMBO. Il souhaite donc rester neutre. Il assure par ailleurs JY MARTIN du soutien total du SYMBO.

JC SILLON (vice-président de la CLE) fait procéder au vote de confiance.
Les membres de la CLE renouvellent leur confiance à JY MARTIN à l'unanimité moins 1 abstention.

JY MARTIN remercie les membres de la CLE et il espère que les débats vont pouvoir reprendre de façon sereine. Il classe cette affaire et souhaite ne plus en parler.

- **Site Internet du SAGE**

M. BROUSSEY indique qu'A. MAZIN a réalisé un site Internet pour prendre le relai de la page web de la CLE. L'adresse de ce nouveau site est : www.sageboutonne.fr. Quelques soucis d'affichage persistent mais ils seront réglés dans les jours à venir.
F. MESNARD demande que ce lien soit envoyé par mail à l'ensemble des membres de la CLE.

- **Visite du moulin de St Julien de l'Escap par une délégation québécoise**

M. BROUSSEY indique qu'une délégation québécoise est venue participer aux Causeries Champlain organisées par l'EPTB Charente début septembre. Les portes du moulin Etournaud à St Julien de l'Escap leur avaient été ouvertes à cette occasion.

- **Renouvellement de la CLE**

M. BROUSSEY indique que le mandat de la CLE va bientôt arriver à échéance. Elle avait été nommée par arrêté préfectoral du 4 novembre 2004, pour une durée de 6 ans. Un nouvel arrêté pour renouveler la composition de la CLE devra donc être pris par le Préfet de Charente-Maritime. La dernière séance de la CLE sera programmée début novembre 2010. M. BROUSSEY insiste sur l'importance de cette dernière réunion où des dossiers importants devront être validés (tableau de bord, cahier des charges de l'étude globale sur le fonctionnement du bassin).

- **Questions de l'assistance**

H. VINA demande s'il serait possible de savoir si les réserves auraient été remplies dans l'hypothèse où elles auraient été opérationnelles les années passées. JY MARTIN indique qu'il va relayer cette demande à la CAEDS.

JC. CERF (UNIMA) demande s'il serait possible de faire des réunions à Tonnay Boutonne. JY MARTIN répond par l'affirmative pour la prochaine séance.

L. CERF (Syndicat Boutonne aval) demande où en est la procédure Natura 2000 sur la Boutonne aval. M. BROUSSEY répond que la procédure correspond à la zone des marais de Charente aval. Il faudrait se tourner vers la DREAL pour obtenir les informations complètes, mais la procédure est beaucoup moins avancée que celle sur la vallée de la Boutonne.

J. BITEAU demande s'il serait possible de créer une commission thématique sur la qualité. JY MARTIN répond que la CLE fonctionnera sous forme de commissions en attendant le nouvel arrêté de nomination. Une commission qualité est ainsi prévue.

JY MARTIN remercie les membres de la CLE pour leur participation active aux débats. Il remercie les irrigants de bien vouloir reporter leur présentation à la prochaine réunion. Il lève la séance à 12h30.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN